



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Arrêté réglementant la célébration des mariages
par un Conseiller Municipal de Vincennes

OBJET : portant délégation à Monsieur Dan BOUKOBZA, Conseiller Municipal de Vincennes, des fonctions d'Officier de l'Etat Civil.

ARRETE N° *A-23-317*
EN DATE DU *21 Juin 2023*

Madame le Maire de la Ville de Vincennes, Conseillère Régionale d'Ile-de-France,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'élection municipale en date du 15 mars 2020 instituant M. Dan BOUKOBZA en qualité de Conseiller Municipal ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date 27 mai 2020 donnant délégation à Mme le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

ARRÊTE

ARTICLE I - En raison de l'empêchement des Maires Adjointes, Monsieur Dan Ernest Israel BOUKOBZA, Conseiller Municipal de Vincennes, est délégué dans nos fonctions d'Officier de l'Etat Civil, pour procéder le 29 juin 2023 à 14 heures 00 à la célébration du mariage de :

Monsieur Kévin, Moïse LEVY

Et

Madame Elsa, Levana, Yvonne, Clémentine FITOUSSI

ARTICLE II – Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Monsieur le Procureur de la République du tribunal judiciaire de Créteil (Val-de-Marne) – Direction des Affaires Civiles et des Personnes Protégées.
- Monsieur Dan BOUKOBZA



Charlotte LIBERT-ALBANDEL
Maire de Vincennes
Conseillère Régionale d'Île-de-France

Accusé de réception en préfecture
094-219400801-20230621-A-23-317-AI
Date de télétransmission : 21/06/2023
Date de réception préfecture : 21/06/2023
Date de publication : 22/06/2023

Numéro d'arrêté : A-23-317